

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° II-1093

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 39

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 13 :

« A. – Dans les régions issues du regroupement prévu au II de l'article L. 4111-1 du code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction résultant de la loi... (*le reste sans changement*) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.